

CISSM

Chambre de Commerce
09 juillet 2019



CISSM

Les origines de ce nouveau mécanisme



Le gouvernement s'est engagé à revaloriser le salaire social minimum à Luxembourg de 100 euros net mensuel. Une telle revalorisation est généralement mise en œuvre par l'intermédiaire de l'indexation des salaires, mais requiert dans le cas présent des mesures plus ciblées pour garantir plus d'équité sociale.



La loi budgétaire pour 2019 a introduit un crédit d'impôt salaire social minimum («CISSM») dont peuvent bénéficier les salariés et (les apprentis, si conditions d'application remplies).

Pourquoi un CISSM ?

L'origine de la mesure et la volonté politique

Origine de la mesure

Le crédit d'impôts sur le salaire social minimum (en abrégé CISSM) a été introduit par la loi du 26 avril 2019

Il fait partie d'un ensemble de mesures annoncées en janvier 2019 par le gouvernement pour la revalorisation du salaire social minimum (SSM) d'un montant de 100€ net par mois

Il concerne une population éligible de 60.000 personnes à Luxembourg

Le calendrier

Les 3 étapes de la mise en place de la revalorisation du SSM

Le calendrier

Etape n°1 :

Janvier 2019 avec
l'augmentation du
SSM de 1,10%

Etape n°2 :

Avril 2019 avec
l'introduction du
CISSM
avec effet rétroactif à
janvier 2019

Etape n°3 :

Juillet 2019 avec
l'augmentation du
SSM de 0,9% avec
effet rétroactif à
janvier 2019, et
publiée au Mémorial
en date du 12 juillet
2019.

Impact financier

Comment se répartit le financement de cette mesure : qui paie ?

Impact financier

Impact

L'augmentation totale de 2,01% (+1,10% + 0,9%) du SSM équivaut entre 41,21€ à 49,45€ par mois

Suite à l'introduction du CISSM, cela équivaut à 101€ à 108€ par mois selon tranche d'impôt

La revalorisation du SSM de 100€ net est donc financée:

1/3 par l'employeur

2/3 par l'Etat

L'employeur n'est pas le seul payeur ...

si pas de RTS sur base d'une fiche d'impôt alors Administration des Contributions Directes

si imposition forfaitaire (10% pour travail de ménage, garde d'enfants et aides/soins) alors CCSS

si congé parental alors Caisse pour l'Avenir des Enfants

si arrêt de maladie au-delà du mois où tombe le 77^{ème} jour de maladie alors les autorités publiques (CNS)

Les grands principes

Les éléments du calcul et conditions applicables

CISSM

Le fonctionnement de ce mécanisme

Crédit d'impôt mensuel pour les travailleurs salariés qualifiés et non-qualifiés

Le crédit d'impôt sera (inversément) proportionnel au niveau du salaire mensuel brut

Le CISSM atteint un montant plafonné à **70 EUR** par mois, si le salaire brut mensuel est compris entre **1.500 EUR et 2.500 EUR**.

Lorsque le salaire brut mensuel est compris entre **2.500 EUR et 3.000 EUR**, le montant du CISSM est dégressif

Méthode de calcul:

$70 \text{ EUR} / 500 \times [3.000 - \text{salaire brut mensuel}]$

- ✓ Ce mécanisme s'applique aux travailleurs salariés qualifiés et non-qualifiés.
- ✓ Les salariés en temps partiel peuvent aussi bénéficier aussi de cette mesure.

Les grands principes du CISSM

Quand ?

- Ce crédit est attribué mensuellement sur base du salaire mensuel brut (réel ou fictif) avec effet rétroactif à janvier 2019

Qui ?

- À tous les contribuables luxembourgeois affiliés à un régime de sécurité sociale obligatoire (luxembourgeois ou étranger en vertu d'un accord bi- ou multi-latéral)
- 3 conditions :
 - être imposable à Luxembourg, et
 - être affilié à un régime de sécurité sociale, et
 - disposer d'un salaire mensuel brut compris entre 1.500 et 3.000 EUR*

Comment?

- Un Règlement Grand Ducal du 26 avril 2019 définit les modalités de calcul

* Rq : le CISSM s'applique aux salariés qualifiés ou non, et aux apprentis.

Les grands principes du CISSM

Le salaire brut inclut les émoluments et les exemptions en application de l'article 115 LIR mis à la disposition du (de la) salarié(e)

càd les heures supplémentaires,

càd le travail des jours fériés, du dimanche et de nuit et leurs suppléments

càd les primes variables régulières (par exemple une commission de vente)

càd les indemnités conventionnelles, de départ et de licenciement

càd les cadeaux d'ancienneté

càd les indemnités pour frais de route et de séjour (per diem)

et les avantages en nature tels la voiture de société, les CR , ...pour leur valeur fiscale (art 104)

Le salaire brut réel ou fictif se calcule sur la grille des heures mensuelles du Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS) telle que publiée par l'administration fiscale

Le calcul du CISSM

Exemples de situations types et calculs concrets

Le fonctionnement de ce mécanisme

Crédit d'impôt mensuel pour les travailleurs salariés qualifiés et non-qualifiés

Spécificités:

- Salarié résident/non-résident fiscal luxembourgeois qui génère un revenu d'une occupation salariée dont le droit d'imposition revient au Luxembourg, et qui est affilié personnellement pour ce salaire en tant qu'assuré obligatoire à un régime de sécurité sociale luxembourgeois, ou étranger visé par un instrument bi- ou multilatéral de sécurité sociale.
- Le salaire brut mensuel correspond à l'ensemble des émoluments et avantages payés par l'employeur au salarié au cours du mois concerné, en ce compris :
 - les suppléments payés pour les heures supplémentaires, le travail de nuit, le travail du dimanche ou les jours fériés, et
 - toute rémunération variable payée de façon régulière, p. ex. commissions de vente.
- Dans le cas d'un salarié en congé maladie, il faudra prendre en compte le salaire payé dans le cadre de la continuation du paiement des salaires aux travailleurs en maladie (« Lohnfortzahlung »), pour autant que l'obligation du versement soit encore à la charge de l'employeur (avant le 77^{ème} jour).
- À partir de sa prise en charge directe par les autorités publiques (p. ex. CNS, CNAP...), le montant et la période en question ne sont plus à prendre en considération par l'employeur pour son calcul.
- Les revenus non périodiques ne sont en principe pas à inclure tant que leur somme, pour l'année d'imposition concernée, ne dépasse pas le montant de 3.000 EUR.

Le fonctionnement de ce mécanisme

Crédit d'impôt mensuel pour les travailleurs salariés qualifiés et non-qualifiés

Exemples issus du site internet des Contributions Directes:

1. Salarié ayant travaillé le mois de janvier 2019 à temps plein, et ayant touché pour cette activité un salaire mensuel brut de 2.089,75 EUR (SSM NQ).
Le salaire mensuel brut de 2.089,75 EUR se situe entre 1.500 EUR et 2.500 EUR, et le salarié a travaillé le mois entier à temps plein.
→ il a donc droit à un CISSM complet de 70 EUR.
2. Salarié ayant travaillé le mois de janvier 2019 à temps plein et ayant touché pour cette activité un salaire mensuel brut de 2.507,70 EUR (SSM Q). Le salaire mensuel brut de 2.507,70 EUR se situe entre 2.500 EUR et 3.000 EUR, et le salarié a travaillé le mois entier à temps plein.
→ il a donc droit à un CISSM de 68,93 EUR qui est déterminé de la façon suivante : $70 \text{ EUR} / 500 \times (3.000 - 2.507,70) = 68,93 \text{ EUR}$.
3. Salarié ayant travaillé le mois de mai 2019 à concurrence de 25%, et ayant touché pour cette activité un salaire mensuel brut de 755 EUR. Le salaire brut mensuel fictif est de: $755 \text{ EUR} \times 168 / 42 = 3.020 \text{ EUR}$.
→ comme le salaire brut mensuel fictif dépasse 3.000 EUR, aucun CISSM n'est dû.

Le fonctionnement de ce mécanisme

Crédit d'impôt mensuel pour les travailleurs salariés qualifiés et non-qualifiés

Exemples:

4. Salarié ayant travaillé le mois de janvier 2019 à concurrence de 75%, et ayant touché pour cette activité un salaire mensuel brut de 2.100 EUR. Le salaire brut mensuel est de 2.100 EUR (75%).
Le Salaire brut mensuel fictif est de: $2.100 \text{ EUR} \times 176 / 132 = 2.800 \text{ EUR}$.
→ comme le salaire brut mensuel fictif de 2.800 EUR se situe entre 2.500 EUR et 3.000 EUR de sorte que le CISSM théorique s'élève à 28 EUR, qui est déterminé de la façon suivante: $70 \text{ EUR} / 500 \times (3.000 - 2.800) = 28 \text{ EUR}$. Il est à octroyer à concurrence de $28 \text{ EUR} \times 132 / 176 = 21 \text{ EUR}$.
5. Salarié ayant travaillé au cours du mois de mars 2019 à mi-temps et ayant touché pour cette activité un salaire mensuel brut de 1.500 EUR. Le salaire brut de 1.500 se décompose en un salaire de base de 1.250 EUR et un avantage en nature pour voiture de service de 250 EUR.
Salaire brut mensuel fictif: $(1.500 - 250) \times 168/84 + 250 = 2.750 \text{ EUR}$.
Le brut fictif se situe entre 2.500 EUR et 3.000 EUR de sorte que le CISSM théorique s'élève à 35 EUR, qui est déterminé de la façon suivante:
→ CISSM : $70 \text{ EUR} / 500 \times (3.000 - 2.750) = 35 \text{ EUR}$, et est à octroyer à concurrence de $35 \text{ EUR} \times 84/168 = 17,50 \text{ EUR}$.

Les conséquences

Pour l'employeur et les salariés

CISSM

Les obligations déclaratives de l'employeur

- L'employeur est tenu d'effectuer une déclaration de la retenue d'impôt au bureau de recette selon les règles habituelles. Cette déclaration comprend le montant des retenues d'impôt, ainsi que le montant des crédits d'impôt. Le solde de la retenue est à verser au bureau de recette.
- Démarche électronique appelée « ACD (Modèle 950) : déclarations de la retenue d'impôt sur rémunérations et des crédits d'impôt bonifiés », pour les déclarations faites par voie électronique :

https://impotsdirects.public.lu/dam-assets/fr/formulaires/retenue_a_la_source/pluriannuel/950-2019-FD.pdf

- Les CISSM dus au titre des mois de janvier à juin 2019 sont à bonifier en une seule fois **jusqu'à la fin du mois de juillet 2019 au plus tard !!!**
- Le CISSM devra en principe être restitué par l'employeur au salarié même si ce dernier n'est plus employé au sein de l'entreprise à cette date.
- L'employeur reste libre d'émettre une ou plusieurs fiches de paie (corrigées) pour tenir compte de la régularisation à effectuer, le cas échéant.
- **Marins employés à bord d'un navire battant pavillon luxembourgeois:** l'Administration des contributions directes (ACD) bonifie le CISSM aux salariés qui ont un revenu d'une occupation salariée, ou un revenu de remplacement imposable au Luxembourg, mais qui n'est pas passible de la retenue d'impôt à la source sur la base d'une fiche de retenue d'impôt. **Cette bonification s'effectue au cours de l'année qui suit l'année d'imposition concernée sur demande du salarié.**

CISSM

Remboursement par l'administration fiscale du CISSM

- L'employeur détermine la retenue d'impôt à effectuer sur base des fiches de retenue d'impôt émises pour chaque salarié.
- Le CISSM est ensuite imputé sur la retenue d'impôt – l'employeur prélève donc un montant (mensuel) net de retenue d'impôt.
- Si le montant de la retenue d'impôt est inférieur au CISSM, l'excédent du CISSM est versé par l'employeur au salarié.
- Cet excédent est ensuite remboursé par l'administration fiscale à l'employeur.

En résumé...

Employeur

Recalcule rétroactivement le CISSM et l'impute sur la retenue d'impôt de la dernière période de paie
=> soit juin, soit juillet

Effectue le paiement en 1X aux salariés pour la fin juillet 2019 au plus tard

Déclare la retenue d'impôt et le nouveau crédit d'impôt

Restitue le CISSM aux salariés sortis

Employé(e)s

Perçoivent un supplément de salaire en juillet 2019 pouvant aller jusqu'à 600€

Marins employés à bord d'un navire battant pavillon luxembourgeois: la bonification s'effectue au cours de l'année qui suit l'année d'imposition concernée sur demande du salarié.

Quizz

...apprendre de façon ludique !

Quizz

Le salaire brut inclut-il les indemnités pour frais de déplacement (FD) et les frais réels de séjour ?

NON
seulement les frais de route et les indemnités de séjour

Dois-je calculer un CISSM pour les salariés qui ont quitté ma société avant le 24 avril 2019 ?

OUI

Que se passe-t-il si mon salarié a plusieurs emplois : qui calcule ?

Chaque employeur calcule par exemple si 2 contrats à temps partiels
cfr art 5 RGD

Qui bonifie le CISSM en cas d'imposition forfaitaire?

Le CCSS

Dois-je calculer un CISSM pour un salarié en maladie?

OUI si le salaire est toujours à charge de l'employeur soit moins de 77 jours calendriers de maladie sur une moyenne de 18 mois

Quelles différences entre le CIS et CISSM ?

CISSM reste acquis au mois le mois

Quizz

Le CISSM impacte-t-il le congé parental ?

OUI – la Caisse pour l'avenir appliquera le CISSM sur le revenu de remplacement qui est éligible aux cotisations sociales et à l'impôt, et dont le maximum est de 5/3 du SSM (actuellement entre 2.089,75€ et 3.482,92€)

Le CISSM peut-il varier mensuellement ?

OUI des ajustements du CISSM sont à prévoir au cours de l'année en cas de variation(s) du temps de travail, du salaire mensuel et/ou de l'octroi d'une ou plusieurs rémunération(s) non périodique(s) durant l'année.

Quizz

Le CISSM peut-il inclure une rémunération non-périodique inférieure à 3000€ ?

OUI - A titre d'exception, les rémunérations non périodiques versées en correction du salaire ordinaire sont d'office réintégrées dans le calcul du salaire brut indépendamment du seuil de 3.000 EUR sur l'année.

Est-ce qu'une gratification de 2000€ est à inclure dans le calcul du CISSM ?

NON - A condition qu'aucune autre rémunération non-périodique excédent 1.000 EUR n'ait été préalablement octroyée au salarié au cours de l'année fiscale (janvier/décembre)

CISSM QUIZZ

Parmi les personnes suivantes, quelles sont celles qui ne bénéficient pas du CISSM:

- pensionnés ?
- bénéficiaires du revenu d'inclusion sociale (REVIS) ?
- indépendants qui se lancent dans la vie professionnelle?

NON pour pensionnés et indépendants

OUI pour REVIS - L'allocation d'activation est soumise aux charges sociales ainsi qu'à l'impôt sur le revenu. Le prélèvement des charges et de l'impôt est effectué à la source par l'ONIS.

Est-ce que le CISSM s'applique à un salarié résident fiscal belge affilié à titre obligatoire à la sécurité sociale belge et travaillant 187 jours au Luxembourg en 2019 pour le compte d'un employeur belge?

OUI - Dans ce cas le salarié belge sera imposable au Luxembourg du fait du dépassement du seuil de 183 jours. En l'absence d'établissement stable au Luxembourg, aucune RTS ne sera prélevé, et le CISSM devra être obtenu auprès de l'ACD

Est-ce que le CISSM dépend de la classe d'impôt du contribuable?

NON

Les CISSM dus au titre des mois de janvier 2019 à juin 2019 sont à bonifier en une seule fois jusqu'à la fin du mois de juillet 2019 au plus tard. Le montant correspondant à la somme de ces CISSM est à imputer sur la retenue d'impôt correspondant à la dernière période de paie du mois au cours duquel ce montant unique est octroyé au salarié: vrai / faux?

VRAI

MERCI

www.pwc.lu

© 2019 PricewaterhouseCoopers, Société coopérative. All rights reserved.

In this document, “PwC” or “PwC Luxembourg” refers to PricewaterhouseCoopers, Société coopérative which is a member firm of PricewaterhouseCoopers International Limited, each member firm of which is a separate legal entity. PwC IL cannot be held liable in any way for the acts or omissions of its member firms.